

# Pas d'éoliennes à moins de 300 mètres des maisons

**SUISSE** ■ Le Conseil fédéral a publié, hier, sa Conception énergie éolienne, dans laquelle il précise les éléments à prendre en compte pour peser les intérêts entre rendement énergétique et protection du paysage. Il fixe les principes généraux qui doivent permettre d'aiguiller et de simplifier le travail des responsables de planification cantonaux et communaux.

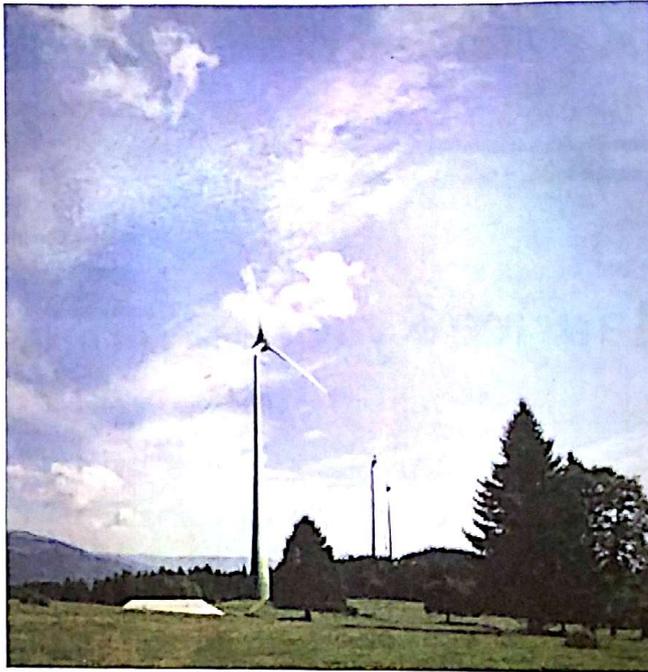
**E**n cas de conflit entre l'installation d'éoliennes et des intérêts nationaux, les éléments à prendre en compte sont: le rendement énergétique estimé, l'importance du site à l'échelle suprarégionale, l'impact des installations sur l'environnement -en incluant les mesures de compensation-, ainsi que les conséquences financières si l'installation est déplacée ou son utilisation restreinte, a détaillé, hier, le Conseil fédéral, en dévoilant sa Conception énergie éolienne.

Il convient également de considérer la situation d'un point de vue national, afin de privilégier les secteurs où le rendement énergétique éolien est le plus important. A cet endroit, l'utilisation d'installations éoliennes «revêt une importance particulière».

Peu d'installations sont en effet nécessaires pour obtenir un rendement économique élevé, ce qui est «essentiel tant en termes de protection du paysage que de rendement économique», précise le Conseil fédéral.

## Concentration préconisée

Le Gouvernement helvétique ne donne cependant aucun seuil de production pour le moment. Ces précisions doivent encore être discutées avec les cantons. En cas de conflit d'intérêts, il faut procéder à une étude spécifique, menée avec les



Entre le Jura, le Gros-de-Vaud et les Préalpes, le canton de Vaud est à très bonne enseigne sur la carte des sites se prêtant idéalement à l'installation de parcs éoliens, selon le Conseil fédéral.

DR

offices fédéraux concernés.

Le Conseil fédéral a aussi fixé plusieurs principes à la création de parcs éoliens. Le premier prévoit justement la concentration des installations, qui permet d'augmenter le rendement annuel par turbine. Du point de vue de la protection du paysage, il est préférable de privilégier des zones d'exploitation moins nombreuses, mais plus denses.

## Attention à l'éloignement

L'accessibilité et le raccordement sont aussi des conditions préalables à la définition de zones éoliennes. Ces questions doivent être prises en compte dans la pesée des intérêts: un raccordement qui nécessite de

longues voies d'accès ou qui a un impact négatif sur le paysage rendrait le projet défavorable si le rendement énergétique est faible, explicite le document.

Le Gouvernement précise encore les zones d'intérêt fédérales qui restreignent la planification d'installations éoliennes. Il ne devrait, ainsi, pas être possible de construire des éoliennes à moins de 300 à 500 mètres d'une habitation, ou trop près d'aéroports civils ou militaires, ou de lignes de transport.

Les mâts devraient également être bannis des sites marécageux, des parcs nationaux, des réserves d'oiseaux d'importance nationale et internationale, des

sites naturels et culturels de patrimoine mondial de l'UNESCO, des paysages, sites ou monuments d'importance nationale, des sites de reproduction d'espèces animales.

## Le Jura propice

Parmi les régions considérées comme se prêtant particulièrement à l'implantation d'éoliennes, la carte élaborée par le Conseil fédéral met en avant les crêtes du Jura, le Gros-de-Vaud, les Préalpes vaudoises et fribourgeoises, le plateau seelandais, le pourtour de la capitale helvétique, celui du lac de Constance, ainsi que la vallée du Rhin dans les Grisons.

## Sites en augmentation

La stratégie énergétique, adoptée en mai, déclare l'utilisation des énergies renouvelables d'intérêt national, et la met sur le même pied que les intérêts de protection de la nature. Comme le nombre de sites éoliens planifiés augmente actuellement, le Gouvernement a concocté ce document.

La «Conception énergie éolienne» s'applique aux installations éoliennes d'au moins 30 mètres de haut. Sujet sensible, l'implantation d'éoliennes de manière décentralisée est source de conflits. Le document prévoit de réunir suffisamment tôt dans la planification les différents acteurs de manière à réduire les tensions.

ATS ■